

DISPOSITIONS ORGANIQUES**Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP)**

Désignation des représentants de la Commune au comité syndical

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP) est un syndicat mixte fermé, créé en 1905, qui a pour objet d'assurer le service extérieur des pompes funèbres. Le SIFUREP a confié la gestion de ce service à la société anonyme O.G.F., sous la raison de sociale de « société des pompes funèbres générales - PFG » par un contrat de délégation de service public.

Le syndicat est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les Conseils municipaux des communes membres, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Cette élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

Je vous propose de désigner les représentants la commune au comité syndical du SIFUREP, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP)

Désignation des représentants de la Commune au comité syndical

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 5711-1, L. 5211-7 et L. 5211-8,

vu les statuts du Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP), et notamment l'article 7,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner de nouveaux représentants, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant, au comité syndical du SIFUREP,

vu les résultats du vote auquel il a été procédé,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNER comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP) :

Titulaire :

- Camille BROUTE

Suppléant :

- Philippe BOUYSSOU

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 MARS 2008